



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit !**

POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LE DÉPARTEMENT AGIT !

Jeudi 25 juin 2020

DOSSIER DE PRESSE



www.saoneetloire71.fr

POUR LES PERSONNES ÂGÉES, LE DÉPARTEMENT AGIT !

Le bien-être et l'autonomie des personnes âgées sont une priorité du Département de Saône-et-Loire qui s'attache à apporter des réponses au plus près des besoins et des réalités. Diversifier l'offre de soins tout en encourageant le maintien à domicile est un enjeu majeur qui se traduit par différentes actions. Lors de la conférence de presse du 25 juin 2020, le président du Département André Accary et sa vice-présidente Claude Cannet chargée des affaires sociales ont exposé les dernières nouveautés départementales.

- L'accueil familial salarié pour les personnes âgées et les adultes handicapés
- Les demandes d'APA en ligne
- L'Ehpad départemental Les vignes dorées à Viré.



Pour rappel, plus de 180 M€ sont consacrés à la politique départementale menée en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- **75,3 M€** pour l'Allocation personnalisée d'autonomie
- **17,7 M€** pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)
- **11,6 M€** pour l'aide sociale aux personnes âgées
- **69,9 M€** pour l'aide sociale aux personnes en situation de handicap.

L'ACCUEIL FAMILIAL SALARIÉ

LA MUTUALITÉ FRANÇAISE VA DÉVELOPPER L'ACCUEIL FAMILIAL SALARIÉ

L'accueil familial est une alternative à l'hébergement en structures des personnes âgées ou adultes handicapés. Jusqu'alors uniquement proposé sous forme de contrat de gré à gré entre le bénéficiaire et le demandeur, le Département a souhaité diversifier cette offre en proposant de la faire exister aussi sous la forme du salariat. Tout en restant principal décisionnaire, le Département a choisi de confier cette nouvelle mission à un tiers par le biais d'un appel à candidatures. La Mutualité Française a été retenue.

LE CONCEPT DE L'ACCUEIL FAMILIAL

Il s'agit pour des particuliers d'accueillir à leur domicile une à trois personnes âgées ou adultes handicapés. L'accueil familial peut être une prise en charge durable ou temporaire, par exemple pendant les périodes

hivernales ou après une hospitalisation. L'agrément et les conditions d'accueil, placés sous le contrôle du Président du Département, garantissent la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral des personnes accueillies. Pour les personnes qui ne peuvent/ veulent plus rester chez elles mais dont l'état ne justifie pas un hébergement en structure médicalisée, l'accueil familial apporte une réponse personnalisée et adaptée.

Jusqu'alors sous la forme de contrats de gré à gré, face à des besoins croissants, le métier demande à pouvoir évoluer. C'est pourquoi le Département a réfléchi à proposer aux accueillants familiaux qui le souhaitent de pouvoir exercer cette mission en tant que salariés.

LE SALARIAT, UNE NOUVEAUTÉ EN RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

L'accueil familial salarié est concept unique en région Bourgogne Franche-Comté, peu répandu en France et qui présente un certain nombre d'avantages. Déjà en



simplifiant et en sécurisant la relation, mais aussi en garantissant une qualité et une continuité de l'accueil. Pour les accueillants, c'est leur garantir des conditions protectrices (indemnité d'attente entre deux accueils, rémunération garantie en cas d'hospitalisation ou d'absence de l'accueilli pour convenances personnelles, congés, etc.).

L'accueil familial salarié adopté par l'Assemblée

départementale du 20 septembre 2018 constitue un objectif du Plan de Solidarités 2018 – 2020. Aussi, dans ce contexte, un appel à candidatures pour la création d'un tel service a été lancé en octobre 2018. A l'issue de cet appel à candidatures, en février 2019, c'est la Mutualité française 71 qui a été retenue pour la mise en place d'un service destiné à des personnes en situation de handicap (cf annexe).



39

PERSONNES ÂGÉES
ACCUEILLIES

80

ACCUEILLANTS FAMILIAUX



150

PLACES OUVERTES

66

PERSONNES ADULTES
HANDICAPÉES ACCUEILLIES



DEMANDE D'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE APA À DOMICILE EN LIGNE

UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT, SIMPLE ET SÉCURISÉ

Afin de faciliter les démarches pour d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile, le Département a mis en place un nouveau service, en ligne, pour faciliter les demandes aux usagers.

Le nouveau rapport des usagers au numérique dans leurs démarches avec l'administration implique la mise en place de nouveaux services en ligne qui offrent les mêmes garanties de traitement des demandes et d'accès à l'information que les démarches traditionnelles (papier ou téléphone).

À ce titre, le Département de Saône-et-Loire a créé un service en ligne qui permet aux personnes âgées de plus de 60 ans à domicile*, à leurs proches (conjoint, enfants, famille...) et aux tuteurs de faire une demande d'allocation

personnalisée d'autonomie à domicile en quelques clics. Ce nouveau service en ligne est gratuit, simple et sécurisé. Plusieurs avantages à faire une demande en ligne :

- Un accès à tout moment, 7 jours sur 7, 24h sur 24
- Une sauvegarde pour faire le dossier en plusieurs étapes si nécessaire
- Un suivi du dossier en temps réel
- La transmission des données directement à sa Maison locale de l'autonomie.
- La possibilité de simulation pour déterminer si la situation relève en priorité de l'APA ou des caisses de retraites.

Plus de renseignements dans les Maisons locales de l'autonomie ou sur www.saoneetloire71.fr (rubrique mes démarches en ligne)

*Si vous entrez en établissement, rapprochez-vous de votre Maison locale de l'autonomie.



PRATIQUE

- Se connecter à : www.saoneetloire71.fr rubrique « **VOS DÉMARCHES EN LIGNE** »
- Cliquer sur l'espace « **Allocation personnalisée d'autonomie** ». Se connecter avec FranceConnect* ou créer un compte au nom du demandeur.
- * Utilisez les identifiants FranceConnect (impots.gouv.fr, ameli.fr, IDN La Poste...) pour accéder à son espace sécurisé.
- **Remplir le formulaire en ligne** au nom du demandeur. **Intégrer les pièces jointes** préalablement numérisées
- **Valider le formulaire** qui est directement transmis à la Maison locale de l'autonomie dont le demandeur dépend.
- Pour suivre l'avancée du dossier dans **son espace personnel**, cliquer sur « **Mes demandes** »

L'EHPAD DE VIRÉ RECRUTE 15 AIDES-SOIGNANTS



Si la crise sanitaire a quelque peu perturbé les travaux de construction du nouvel Ehpad départemental à Viré, dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage, reportant l'ouverture prévisionnelle de cet établissement au mois de décembre 2020, l'urgence aujourd'hui pour le gestionnaire de l'établissement résidant dans le recrutement des aides-soignants, indispensables pour accueillir les futurs résidents.

La construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Les vignes dorées à Viré a repris son cours dès lors que le déconfinement a pu s'organiser, le Département et les entreprises ayant pu établir un nouveau calendrier prévisionnel des travaux. Aujourd'hui, l'ouverture n'est donc plus conditionnée à la fin du chantier et aux nouvelles modalités d'installation dans les futurs locaux qui ont été arrêtées avec le gestionnaire, mais au recrutement des personnels, notamment des aides-soignants.

À ce jour, **15 postes restent à pourvoir, soit près de la moitié de l'effectif nécessaire.** Le Département lance aujourd'hui un appel aux personnes diplômées qui peuvent se renseigner auprès de la direction de l'Ehpad de Viré au 03.85.21.60.31 ou transmettre leur candidature par mail à cadre.sante@lesvignesdorees.fr

RAPPEL EN QUELQUES DATES

- **Février 2015** : accord de principe de création d'un Ehpad de statut public autonome départemental de 90 places dans l'ancien canton de Lugny.
- **Juin 2016** : la création de cet Ehpad est actée sur la commune de Viré.
- **Juillet 2017** : Choix de l'architecte (équipe maîtrise d'œuvre) et du projet.
- **Février 2019** : pose de la première pierre.
- **Novembre 2019 / janvier 2020** : mise en place de la gouvernance et de l'équipe de direction chargée de préparer l'ouverture du futur établissement (fonctionnement).
- **Février 2020** : Validation du nom de l'Ehpad « Les vignes dorées ».
- **Ouverture prévue initialement en octobre 2020, reportée à décembre 2020 du fait de la crise sanitaire et du confinement.**

EN CHIFFRES

- Coût du projet : 12,6 M€ (hors matériels et mobilier à charge de l'établissement)
- Financement : 82 % par le Département de Saône-et-Loire, 10 % par l'État et 8 % par l'Agence régionale de santé (ARS). Les terrains ont été cédés par la commune de Viré.





ANNEXE

DOSSIER DE PRESSE

ACCUEIL FAMILIAL SALARIÉ

DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE 71



CONTACT PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
Edwige Labruyère - Hôtel du Département -
Rue de Lingendes - CS 70126
71026 Mâcon cedex 9

Tél. : 07 85 11 87 78

Courriel : presse@saoneetloire71.fr
e.labruyere@saoneetloire71.fr

